REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 23 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt trois mars, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoints, Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Christophe SCHALLER, Michel HAENNIG et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.
ABSENTS avec EXCUSE : MM. Bertrand MECHLER et Daniel ROTHENFLUG, Conseillers Municipaux.
ABSENT sans EXCUSE : Néant.
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER, Secrétaire de Mairie.

M. Bertrand MECHLER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Michel HAENNIG, Conseiller.
M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller, a donné procuration de vote à Mme Sylvie PLAIN, Conseillère.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07/02/2012
2/ Fixation des taux d'imposition
3/ Acquisitions diverses
4/ Remplacement du mât d'éclairage public, route de Jungholtz
5/ Demandes de subventions
6/ Fêtes et cérémonies
7/ Approbation du Compte Administratif 2011 – Forêt de Wuenheim
8/ Affectation du résultat de l'exercice 2011 – Forêt de Wuenheim
9/ Approbation du Compte de Gestion 2011 – Forêt de Wuenheim

10/ Approbation du Budget Primitif 2012 – Forêt de Wuenheim
11/ Approbation du Compte Administratif 2011 – M 14
12/ Affectation du résultat de l'exercice 2011 – M 14
13/ Approbation du Compte de Gestion 2011 – M 14
14/ Approbation du Budget Primitif 2012 - M 14
15/ Sudel et dépôt de pain : révision du loyer annuel
16/ Ecoles : Regroupement Pédagogique Intercommunal
17/ Remplacement d'un Conseiller Municipal dans divers organismes
18/ Comptes-rendus des diverses commissions
19/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
20/ Divers (informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Puis, il fait part des procurations suivantes :

- M. Mechler à M. Haennig
- M. Rothenflug à Mme Plain

Avant d'aborder l'ordre du jour, il présente ses sincères condoléances à Mme Simone Job et aux membres de sa famille, suite au décès de M. Christian Job, Conseiller Municipal de 1989 à 2008.

Il invite ensuite l'assemblée à observer une minute de recueillement en mémoire de M. Christian Job. Puis, l'assemblée observe une minute de silence pour les victimes du tueur de Montauban et Toulouse.

Il fait part ensuite, des lettres et carte de remerciements émanant de :

- «les Amis du Hartmannswillerkopf» et le Comité du Haut-Rhin « Ligue contre le Cancer » pour la subvention communale 2011,
- Mme M. Jeanne Zumbiehl pour la carte à l'occasion de son 70e anniversaire,

Enfin, il remercie M. l'Adjoint J. Marc Weber et M. Eric Doenlen, membre du comité de jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach » qui ont représenté la commune de Wuenheim et l'Association de jumelage lors de l'installation du nouveau maire de Grävenwiesbach, M. Roland Seel, auquel il adresse ses félicitations. Ce même jour a été inaugurée la nouvelle mairie de Grävenwiesbach, dont la salle des mariages a été baptisée « salle de Wuenheim » par la Municipalité de Grävenwiesbach, à qui il exprime toute sa reconnaissance.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07/02/2012 :

Le Procès-Verbal de la séance du 07/02/2012 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION :

Les taux d'imposition des impôts locaux sont annuellement soumis à l'appréciation du Conseil Municipal. C'est ainsi que les taxes - d'habitation - du foncier bâti et du foncier non-bâti sont examinées aux fins de dégager le produit fiscal permettant l'élaboration du budget. Ces taux peuvent être sujets à hausse ou à baisse. L'approche de cette démarche est constituée par un document administratif, l'état 1259 (F.D.L.) qui a été transmis aux conseillers.

Les taux 2011 étaient de

- 9,60 % pour la taxe d'habitation
- 9,60 % pour la taxe du foncier bâti
- 57,00 % pour la taxe du foncier non bâti

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR (Mmes Fugler, Gruneisen, Plain, MM. Horny, Martin, Siffert Weber et Werner), 5 voix CONTRE (Mmes Garcette, Heitzler, MM. Haennig, Mechler(par procuration) et Schaller) et 1 ABSTENTION (M. Rothenflug par procuration) fixe les taux d'imposition 2012 ainsi que suit :

- 9,70 % pour la taxe d'habitation
- 9,60 % pour la taxe du foncier bâti
- 59,00 % pour la taxe du foncier non bâti

M. Haennig a motivé son vote « contre », tout en concevant que la commune a besoin d'argent, par le fait qu'il trouve injuste à l'extrême les bases de la taxe d'habitation de 1970 qui n'ont jamais été remises à plat. Par ailleurs, il précise qu'il avait été préconisé en 2008 de n'augmenter qu'une seule fois les taux durant le présent mandat municipal.

M. le Maire lui répond qu'aucun gouvernement, à ce jour, n'a validé l'actualisation des valeurs locatives de 1970, dont les immeubles de référence de l'époque sont toujours les mêmes aujourd'hui. Il signale aussi, que depuis 2008, la commune a dû faire face à de nouvelles charges qui ponctionnent lourdement les dépenses de fonctionnement (mise aux normes, vérifications périodiques, regroupement pédagogique intercommunal (RPI écoles) …).

3° / POINT : ACQUISITIONS DIVERSES (installations de voirie – sapeurs-pompiers – atelier communal-mairie-écoles) :

Installations de voirie :

Comme chaque année, il est inscrit au budget primitif un montant de 2.000 € pour l'acquisition de nouveaux panneaux routiers. Est également imputé sur cette ligne budgétaire le nouveau radar dissuasif de vitesse pour un montant de 3.000 €.

Poteau d'incendie :

Comme chaque année aussi, il est inscrit au budget primitif un montant de 5.000 € pour l'acquisition d'un poteau d'incendie.

Sapeurs-Pompiers :

Un crédit de 3.000 € est prévu à l'article 21568 pour du matériel et habillage sapeurs-pompiers.

Atelier communal :

Pour 2012, il y a lieu de prévoir essentiellement l'acquisition d'un rabot à bois et d'une disqueuse thermique.

Logement communal N° 2 + Mairie :

L'acquisition de 2 volets roulants pour le logement N° 2 est prévue pour la façade côté Nord de même que celle de 2 volets roulants pour la mairie, façade Ouest exposée à la pluie.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer au sujet de ces acquisitions qui sont prévues au Budget Primitif 2012, aux articles 21311, 21318, 2152, 21538, 21568 et 2188.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : REMPLACEMENT DU MÂT D'ECLAIRAGE PUBLIC, ROUTE DE JUNGHOLTZ :

Le mât d'éclairage public situé au carrefour de l'entrée Nord du village (route de Jungholtz) est dans un mauvais état. Il importe de le remplacer par un lampadaire neuf de 9 m de hauteur doté de 3 luminaires.

Deux offres sont parvenues en mairie et émanent de :

- Colomba de Cernay : 3.345 € HT
- Clemessy de Mulhouse : 3.275 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide le remplacement du mât d'éclairage public, route de Jungholtz (entrée Nord du village),
- retient et approuve le devis de Clemessy de Mulhouse pour un montant de 3.275,00 € HT,
- les crédits sont prévus au Budget Primitif 2012, article 21534.

5° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- Association des Paralysés de France : 40 €
- Association française des sclérosés en plaques : 40 €
- Prévention routière : 46 €

- Ronde des Fêtes : 458 €
- Société des amis de la bibliothèque départementale de prêt (bibliobus) : 60 €
- Association « Quatre pour Un » : 2.000 €
- Collège « Robert Beltz » de Soultz : formation aux gestes de premiers secours pour un total des besoins de 3.291 € : 100 €
- USEP : 39,10 €

6° / POINT : DEPENSES POUR FÊTES ET CEREMONIES :

Les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre villages, des réceptions diverses font l'objet d'une imputation à l'article 6232 du budget. Concernant les dépenses imputées sur ce compte, la réglementation est imprécise.

Cependant, le trésorier doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité. Pour ce faire, il sollicite de la part de l'assemblée délibérante une décision de principe autorisant l'engagement et fixant les principales caractéristiques des dépenses visées. Le mandatement sera fait suivant les limites établies par cette décision.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour la prise en charge par la commune des frais liés aux

- réceptions diverses telles que fêtes de Noël des moins-jeunes, des écoles, du personnel communal, réceptions du Nouvel An, du 8 mai et du 11 novembre,
- inaugurations des réalisations communales, réunions publiques,
- grands anniversaires, noces d'or et de diamant, départs à la retraite (tableaux, arrangements floraux, corbeilles garnies, …). Pour les départs à la retraite, le montant maximum est fixé à 300 €.
- achats de diverses médailles (famille, travail, associatives…) et de coupes.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7° / POINT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – Forêt de Wuenheim :

En l'absence de M. le Maire, qui, pour le débat de ce point a quitté la salle, c'est M. l'Adjoint Weber qui présente le Compte Administratif.

Ce document fait apparaître les résultats suivants :

- RECETTES EXTRAORDINAIRES :	9.976,30 €
- RECETTES ORDINAIRES :	177.325,71 €
TOTAL DES RECETTES :	**187.302,01 €**

- DEPENSES EXTRAORDINAIRES :	7.798,00 €
- DEPENSES ORDINAIRES :	115.395,37 €
TOTAL DES DEPENSES :	**123.193,37 €**

- EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE : 64.108,64 €

Le Compte Administratif 2011 – forêt de Wuenheim est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Puis, M. le Maire réintègre la séance.

8° / POINT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 (Forêt de Wuenheim) :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif en question, fait le constat que celui-ci présente un excédent d'exploitation de 121.817,51 € et doit décider de son affectation.

Il est proposé d'affecter cet excédent comme suit :

- 114.019,51 € : maintien en section d'exploitation
- 7.798,00 € : virement à la section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9° / POINT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 (Forêt de Wuenheim) :

Le document présenté par M. le Percepteur fait apparaître la parfaite concordance des écritures comptables avec celle du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- considérant la parfaite concordance des écritures comptables,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

10° / POINT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2012 - FORÊT DE WUENHEIM :

Sur proposition de la Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme" du 30/01/2012, le Conseil Municipal est invité à examiner le budget « forêt ». Celui-ci s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- RECETTES ……. 290.941,51 €

- DEPENSES ……. 290.941,51 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :

- RECETTES ……. 26.798,00 €

- DEPENSES ……. 26.798,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de le voter au niveau du chapitre autant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation du code des marchés publics ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de comptes à l'intérieur du même chapitre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. le Maire remercie M. l'Adjoint Horny, l'ONF et les bûcherons pour le travail fourni tout au long de l'année.

<u>11° / POINT</u> : <u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – M 14</u> :

En l'absence de M. le Maire, qui, pour le débat de ce point a quitté la salle, c'est M. l'Adjoint Weber qui présente le Compte Administratif.

Ce document fait apparaître les résultats suivants :

- RECETTES EXTRAORDINAIRES :	331.796,39 €
- RECETTES ORDINAIRES :	471.327,00 €
TOTAL DES RECETTES :	**803.123,39 €**
- DEPENSES EXTRAORDINAIRES :	380.690,20 €
- DEPENSES ORDINAIRES :	362.423,00 €
TOTAL DES DEPENSES :	**743.113,20 €**
- EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE :	**60.010,19 €**

Le Compte Administratif 2011 – M 14 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Puis, M. le Maire réintègre la séance.

12° / POINT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 (M14-Budget général) :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif en question, fait le constat que celui-ci présente un excédent d'exploitation de 212.858,41 € et doit décider de son affectation.

Il est proposé d'affecter cet excédent comme suit :

- 86.523,37 € : maintien en section d'exploitation
- 126.335,04 € : virement à la section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

13° / POINT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 (M 14) :

Le document présenté par M. le Percepteur fait apparaître la parfaite concordance des écritures comptables avec celle du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- considérant la parfaite concordance des écritures comptables,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 201,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

14° / POINT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2012 - (M 14) :

Lors de sa séance "toutes commissions" du 12/03/2012 et sur proposition de la Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme" du 30/01/2012, le Conseil Municipal a pris connaissance des 38 projets recensés pour un montant de près de 1,5 millions d'euros et a arrêté les orientations générales pour le budget primitif 2012 – M 14.

La proposition de budget 2012 appelle donc les observations suivantes :

- Intégration des résultats 2011 : le budget primitif 2012 intègre les résultats de l'exercice 2011 visés au compte administratif 2011 (cf. point 11 du présent ordre du jour) et procède à l'intégration des affectations de crédit telles que définies au point 12 du présent ordre du jour. Cette intégration des résultats évite d'avoir à rédiger un budget supplémentaire. Les modifications éventuelles à intervenir au cours de l'exercice pourront ainsi être prises dans le dernier trimestre 2012 sous la forme de décisions modificatives.

Il est proposé de retenir pour le budget d'investissement 2012, les projets principaux suivants :

- l'aménagement de la rue Principale dans le cadre de l'étude de sécurité routière (3ème tranche rue du Tir → chapelle) : 267.000 € TTC
- l'enfouissement de la ligne HTA, rue de la Fonderie : 20.600 € TTC
- l'aménagement de chemins ruraux : 12.750 € TTC dans le cadre d'un dépôt de dossier au titre de la DETR 2012 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- le renouvellement de l'éclairage public, carrefour route de Jungholtz : 5.000 € TTC
- le réaménagement du refuge du Sudel : 107.000 € TTC dans le cadre d'une demande de subvention déposée au titre de la réserve parlementaire
- la réhabilitation du logement du Presbytère : 50.000 € TTC
- les acquisitions diverses (installations de voirie – sapeurs-pompiers – atelier communal – 2 volets roulants logement communal N° 2 + 2 volets mairie) : 16.600 € TTC
- la transformation du POS en PLU et l'alignement des rues du village (suite et fin) : 13.000 € TTC
- la création d'un ossuaire au cimetière : 4.000 € TTC

Tous ces travaux et acquisitions ont fait ou feront l'objet de points spécifiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'examiner le projet de budget primitif 2012 qui s'équilibre comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> :

- RECETTES ……. 611.282,37 €

- DEPENSES ……. 611.282,37 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> : (hors opérations d'ordre)

- RECETTES ……. 732.785,04 €

- DEPENSES ……. 732.785,04 €

- de le voter au niveau du chapitre autant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation du code des marchés publics ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de comptes à l'intérieur du même chapitre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

<u>15° / POINT</u> : <u>SUDEL ET DEPÔT DE PAIN : REVISION DU LOYER ANNUEL</u> :

A/ REFUGE DU SUDEL :

Le refuge du Sudel a été loué à l'Association « Les Amis du Sudel » pour une durée de 15 ans et un bail a été conclu entre la commune et l'Association en date du 3/02/1997. La

présente location a été consentie pour un montant annuel de 1.524,49 € révisable chaque année à la date anniversaire en fonction de l'indice national du coût de la construction.

Or, par délibération du 27/03/1998, le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer la clause de révision du loyer prévue dans le bail de location et de réexaminer chaque année l'opportunité d'une augmentation.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui décide de ne pas appliquer la clause de révision.

B/ DEPÔT DE PAIN :

Le dépôt de pain, sis dans le bâtiment « Dorfhüss », a été loué à la boulangerie Kindler de Berrwiller en date du 19/12/2006 pour une durée d'une année, renouvelable tacitement d'année en année. La présente location a été consentie pour un montant annuel de 120 € révisable annuellement soit sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction ou sur décision du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui décide de ne pas appliquer la clause de révision.

16°/ POINT : ECOLES : CREATION D'UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) – ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE :

M. le Maire explique que ce point a fait l'objet de plusieurs entrevues en amont de la réunion du Conseil Municipal de ce soir et qu'il y a lieu de délibérer sur ce sujet. Il fait ensuite l'historique de ce dossier :
- 31/05/2011 : pétition contre la fermeture d'une classe a recueilli 410 signatures ;
- 03/06/2011 : réunion « toutes commissions » du Conseil Municipal en présence des enseignantes et des délégués des parents d'élèves ; motion du Conseil Municipal contre la fermeture d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire de Wuenheim ;
- 03/06/2011 : courrier à M. le Sous-Préfet, M. le Député du Haut-Rhin et M. le Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin ;
- 06/06/2011 : manifestation contre cette fermeture réunissant environ 150 personnes ;
- 10/06/2011 : lettre de l'Inspection Académique du Haut-Rhin annonçant la fermeture d'une classe avec effectifs à suivre à la rentrée de septembre ;
- 16/06/2011 : commission « Ecoles » ;
- 28/06/2011 : réponse de M. le Député Sordi ;
- 10/10/2011 : réunion avec M. le Maire et Mme l'Adjointe de Jungholtz en vue d'un éventuel Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ;
- 31/10/2011 : entrevue avec les délégués des parents d'élèves
- 07/11/2011 : entrevue avec les directrices des deux écoles
- 10/11/2011 : Conseils d'Ecole
- 23/01/2012 : deuxième entrevue entre Municipalités de Jungholtz et Wuenheim
- 06/02/2012 : entrevue avec M. Nuss, Inspecteur de l'Education Nationale
- 13/02/2012 : troisième entrevue entre Municipalités de Jungholtz et Wuenheim
- 17/02/2012 : entrevue avec les délégués des parents d'élèves de l'école maternelle
- 20/02/2012 : entrevue entre Municipalités et enseignants de Jungholtz et Wuenheim
- 27/02/2012 : commission « Ecoles » transformée en « Toutes Commissions »
- 29/02/2012 : entrevue avec la déléguée des parents d'élèves de l'école élémentaire

- 12/03/2012 : entrevue entre Municipalités et enseignants de Jungholtz et Wuenheim
- 13/03/2012 : réunion avec les parents d'élèves et les enseignants des deux communes

Concrètement, à la prochaine rentrée scolaire, en cas d'accord des deux conseils municipaux (Jungholtz et Wuenheim), il y aurait

- 1 classe maternelle à Jungholtz et 1 classe maternelle à Wuenheim
- 3 cycles école élémentaire à Jungholtz
- 1 cycle école élémentaire à Wuenheim

Cette solution favorise les niveaux uniques (au lieu d'une classe unique) qui sont plus profitables aux enfants.

Dans l'état actuel, les communes restent propriétaires et gestionnaires de leurs locaux. Les frais de scolarité seront alimentés par les budgets communaux pour des montants restant à définir.

Reste aussi à organiser le transport à compter de la rentrée scolaire 2012/2013 pour lequel, contacts ont été pris avec les services du Conseil Général.

Le Conseil Municipal est invité à :

- émettre un avis favorable au regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre les écoles maternelle et élémentaire de Jungholtz et de Wuenheim ;
- émettre un avis favorable à la fusion administrative des écoles de Jungholtz et de Wuenheim dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ;
- autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

17° / POINT : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DANS DIVERS ORGANISMES :

Suite à la démission du Conseil Municipal de M. Christophe Hawecker en juillet 2011, il est procédé à son remplacement dans les différents organismes suivants :

- Syndicat Mixte « Rhin-Vignoble-Grand'Ballon » : suppléant : M. Daniel Rothenflug

- Comité de jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach » : titulaire : M. Michel Haennig
- Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers : M. Bernard Horny
- Comité de gestion de la salle des fêtes : Mme Sylvie Plain

18° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme-Associations" du 30/01/2012** : l'objet principal de la réunion a été l'examen des budgets primitifs 2012 (forêt et commune) et d'effectuer un choix au niveau des investissements par rapport à la liste des 38 projets répertoriés.

- **Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 07/02/2012** : il a principalement été question du fleurissement 2012 du village et des travaux de réseaux dans la rue Principale (3ème tranche).
- **Réunion avec les membres du Comité de l'Association « les Amis du Sudel » du 13/02/2012** : l'objet de cette réunion a été de répartir les travaux de réaménagement du refuge du Sudel entre l'Association et la Commune.

- **"Toutes Commissions" du 27/02/2012** : le point unique de cette réunion a été la présentation du Projet de Regroupement Intercommunal entre les écoles de Jungholtz et Wuenheim.

- **"Toutes Commissions" du 12/03/2012** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 23/03/2012

- **Commission Communale Consultative de la Chasse du 15/03/2012** : cette réunion a été l'occasion de faire le point de l'année écoulée : rien à signaler de particulier.

- **"Toutes Commissions" du 19/03/2012 + riverains concernés par les travaux de la rue Principale** : les intéressés ont pris connaissance des grandes lignes de ces travaux et de plusieurs modalités pratiques.

19° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 08/12/2011** : ont été examinés le choix du scénario du Centre Nautique Intercommunal, la constitution d'une Société Publique Locale pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, la création de structures « petite enfance », les finances, l'adhésion de la commune de Merxheim à la CCRG au 1er janvier 2012, les affaires économiques, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand'Ballon, la révision à mi-parcours du contrat de territoire de vie « Florival-Vignoble-Plaine du Rhin », la piste cyclable Soultz-Pulversheim, la navette des neiges, l'assainissement, l'opportunité d'une adhésion de la CCRG au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, les affaires relatives au personnel et le classement en catégorie 3 de l'Office de Tourisme Intercommunal3

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 16/02/2012** : les points suivants ont été abordés : l'adhésion de la commune de Merxheim à la CCRG, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la réhabilitation du Centre Nautique, la convention de partenariat CCRG/Ville de Guebwiller pour le subventionnement du projet de cinéma de Guebwiller, les orientations budgétaires 2012 du Budget Général M 14, la Société Publique Locale pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, la maîtrise d'œuvre des points de regroupement du service Environnement, la programmation pour la construction de deux structures « petite enfance », les affaires économiques, la réactualisation du règlement intérieur « hygiène et sécurité », l'avenant au contrat Gerplan et les affaires relatives au personnel.

- **Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Lauch du 09/03/2012** : M. l'Adjoint Siffert, délégué de la commune dans ce syndicat, fait un compte-rendu succinct de la réunion

dont les objets principaux ont été des questions d'ordre budgétaire et du bilan des travaux réalisés en 2011.

- Syndicat Mixte des Cours d'Eau de la Région de Soultz-Rouffach du 22/03/2012 : M. Weber fait un compte-rendu succinct de l'Assemblée Générale de ce Syndicat.

20° / POINT : DIVERS :

- Bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte du 01/10 au 31/12/2011 : 50 passages et/ou interventions sur le ban communal

- Résultat de l'appel d'offres 3ème tranche rue Principale :

M. l'Adjoint Siffert donne le résultat de l'appel d'offres pour la 3ème tranche, rue Principale. C'est l'entreprise STP Mader de Guebwiller qui a obtenu le marché pour un montant total de 517.863,08 € HT (CCRG Assainissement : 233.048,83 € HT – Commune de Wuenheim Séparatif eaux claires : 208.012,30 € HT – SIEP de la Lauch Eau potable : 76.801,95 € HT).

Le chantier démarrera le 16/04/2012. M. le Maire remercie M. l'Adjoint Siffert pour la mise en œuvre de ce nouveau chantier.

- Redevance Incitative des Ordures Ménagères (RIOM) : M. Haennig, délégué de la Commune dans cette commission de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, fait un point sur l'avancée de cette redevance.

- Installation d'une stèle sur le chemin de Compostelle :

A la question de Mme Gruneisen, Conseillère, M. le Maire rappelle qu'il a été destinataire d'une demande émanant d'un particulier, habitant Bollwiller et souhaitant ériger une stèle en grès des Vosges d'une hauteur de 2 m sur le chemin de Compostelle (Thierenbacherweg). Un rendez-vous a eu lieu avec M. l'Adjoint Horny et un emplacement a été trouvé au lieudit « Au », à proximité de 2 bancs. Les membres de la Commission « Bâtiments-Finances-Urbanisme-Associations » ont donné le feu vert à l'installation de cette stèle lors de la réunion du 30/01/2012.

La séance est close à 21h45.